



## PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

### PUBLIC

Cette formation s'adresse à tous les salariés impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels.

### OBJECTIFS

**Développer** des comportements sécuritaires chez le personnel lors de son activité quotidienne

**Identifier** les situations dangereuses et connaître les risques professionnels associés

Pour l'employeur, **répondre** à l'obligation d'organiser une formation pratique et appropriée en matière de sécurité au bénéfice des personnels dont il a la charge

### PRÉ-REQUIS

Aucun

### POSITIONNEMENT

Aucun

### DURÉE

Durée : 3 jours

### LIEU

Lieu : Dijon et Chalon sur Saône

### ÉVALUATION DES ACQUIS

QCM de fin de session sur l'acquisition des connaissances acquises et réaction.

Attestation de fin de formation

### MOYENS PÉDAGOGIQUES

La pédagogie repose sur les pratiques et expériences des participants. Notre démarche fait alterner apports d'informations, échanges d'expériences, témoignages et mises en situation. Cette formation est animée par des spécialistes de la prévention et des risques.

### NOMBRE DE STAGIAIRES/SESSION

Mini 4 / Maxi 8

### PROGRAMME

**Appréhender le cadre législatif et réglementaire et s'y repérer**  
**Positionner le salarié comme acteur dans la démarche de prévention**

- Les leviers d'actions à la disposition
- Opérer en sécurité dans une équipe
- Capacités à réagir en cas de dysfonctionnement, accident

**Connaître et maîtriser les différents risques professionnels pour mieux les éviter**

- Le piéton / le véhicule / la circulation
- La manutention manuelle
- Les travaux en hauteur
- Les risques mécaniques
- **Consignations et dissipations des énergies et fluides des équipements de travail**
- Le levage
- Risques Pression / Risque électrique / Risque incendie explosion
- Les travaux de maintenance
- Risque biologique / Risque chimique
- Bruit
- Ambiance
- Rayonnements ionisants et non ionisants
- La protection de l'environnement

*Pour chaque risque sera abordé les situations et conditions dangereuses, les facteurs aggravants et les mesures de prévention techniques, organisationnelles et humaines.*

V2-2022